

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_50-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-50
Séance du 02 avril 2024

Objet : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux Associations sportives pour 2024

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux Associations sportives pour 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les associations sportives ont fourni un dossier de demande de subvention annuelle de fonctionnement, justifiant leur mission d'intérêt général,

Considérant que la question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions annuelles de fonctionnement aux Associations sportives pour l'année 2024 selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	Montant
AIKIDO	1 900 €
AAPPMA RHONE CEZE PECHE	300 €
BM-ATHLETISME	3 100 €
BADMINTON	800 €
BASKET BALL ASCC	3 000 €
BMSTT TENNIS DE TABLE	2 300 €
BOXE & CULTURE	1 400 €
BRIDGE CLUB	600 €
CANOE KAYAK	1 050 €
CLUB RANDONNEE BAGNOLS ESCAPADE	150 €
CYCLOTOURISME	720 €
DYNAMIC DANSESPORTIVE	400 €
ECHIQUIER BAGNOLAIS	300 €
ESPACE DANSE ET SPORT	650 €
FOOTBALL CLUB BAGNOLS PONT	50 000 €
GYMNASTIQUE ACBM	200 €
GYMNASTIQUE LA ROSE BLEUE	3 000€
BBSA (HAMELINES (COHRB))	600 €
HAND-BALL GARD RHODANIEN	90 000 €
INDALO MUAY THAI	300 €
JUDO CLUB BAGNOLAIS	1 900 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_50-DE



MINI FLOTTE GARDOISE	250 €
MOTO CLUB BAGNOLAIS	350 €
OFFICE DU SPORT BAGNOLAIS	1 500 €
CLUB MOUCHE BAGNOLAIS	150 €
PETANQUE ATOMIQUE BAGNOLAISE	1 900 €
RADIO MODELISMEACBM	450 €
RANDONNEE (Chamois des garrigues)	250 €
RUGBY CLUB BAGNOLS/MARCOULE	16 000 €
SKI CLUB ASCC	900 €
SOBM NATATION	7 000 €
SPELEO CLUB ASCC	450 €
SPORTS SOUS MARIN SUB ATOME	600 €
STE CHASSE SAINT HUBERT	600 €
TENNIS T3CBM	2 600 €
TENNIS CLUB LES ROQUETTES	2 600 €
UNION BOULISTE BAGNOLAISE	1 700 €
ASS B- VENTADOUR	500 €
ASS LE BOSQUET	500 €
ASS LYCEE ALBERT EINSTEIN	900 €
VELO CLUB 3C	150 €
VOLLEY BALL ASCC	100 €
ASGBM (ass sportive Golf Bagnols Marcoule)	150 €
FOOTBALL CLUB BAGNOLS ESCANAUX	100 €
KARATE DO SHOTOKAN NIHON TAI JITSU	300 €
ASBM VOILE	100 €
Montant Total accordé	202 770 €

- de prélever ces sommes sur le compte « service 0405 - nature 65748 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr